L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 FEVRIER 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & BIENT, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4; Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi

Par an, $8. par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses feuilles du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $2 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 [illegible] cent.

[illegible]

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées [illegible].

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 25 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le Shérif—à 10 heures 1/2, sur les lieux, le fonds d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues Dumaine et Royale. Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux billets à ordre, chacun de la somme de six mille deux cents piastres et garantis par contrat (deed of trust).

Par J. C. Kocne, constable—à midi, au No 231, rue Douane, vitrines, glaces, comptoirs, installations de gaz, etc.

Par L. H. Perret—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situé rue Tremé entre les rues Ursulines et le Chemin du Bayou.

Par E. Guillarrey, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Une propriété de valeur et bien située, faisant face à la rue Claiborne, entre Dumaine et Ste-Anne, No 177, construite en briques.

Par Montgomery Bros & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Un terrain avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Quatrième District, dans l'îlet compris entre les rues Annunciation, First, Second et Laurel. Et sur la Levée, au pied de la rue Julia [illegible].

Par C. E. Girardey & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Grande vente sans réserve à l'encan, de cent sept terrains, comprenant cinq lots de choix, de batture, presses à coton, entrepôts, manufactures, dépôts, &c., situés dans le Premier District de cette ville, s'étendant le long des rues Nile-Levée, Front et Water, au pied des rues Race, Orange, Richard, Market et St-James, pour le compte des héritiers Livaudais et P. O. Robin Delogny et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Par F. Fernandez, à [illegible] rue Vieille-Levée—Marchandises sèches et articles de fantaisie.

Par Hoffman, Marks & Co, à midi, sur les lieux, 13 et 132 rue du Canal—Une distillerie, [illegible] rectifier, appareil et baril de l'alambic. Et au No 30 de la rue de Chartres — 400 caisses de bottes, souliers et brogans, sans réserve.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue de la Vieille-Levée—400 colis et lots de marchandises sèches, etc.

Par Hale, Bishop & Co, à leur salle d'encan, rue de Chartres—Grande vente de marchandises sèches, bas et chaussures.

Par A. Dechêne, au No 10 de la rue Tchoupitoulas et No 16 Nile-Levée—Groceries, liqueurs, vins, &c.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et américaines — sans réserve.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Papier à envelopper.

Assortiment [illegible] confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

Le shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication de deux billets à ordre de la somme de $6,200 [illegible] chacun. Pour le détail, voir les annonces.

ATTENTION!!!

Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., à l'angle des rues Royale et Dumaine, Deuxième District, à l'adjudication du fonds d'un magasin de marchandises sèches.

Papier d'emballage.—L'attention des grocers et autres est appelée sur la vente de 700 rames de papier d'emballage, annoncée par M. D. E. Morphy, encanteur.

Groceries, vins, etc., à l'encan—Ce matin, à 9 1/2 un grand assortiment de groceries, liqueurs, vins, fromage, harengs, bougies, thé, tabac, lait condensé, whisky, brandy, etc., etc. sera vendu par M. A. Dechêne, encanteur, rue Tchoupitoulas, No. 10, et rue de la Nouvelle-Levée, No 16. Pour les conditions et autres renseignements, voyez l'annonce.

LA MISE EN ACCUSATION DU PRÉSIDENT.

Nous renvoyons nos lecteurs aux dépêches de cette nuit pour les dernières nouvelles de Washington. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous savons déjà que la Chambre des représentants a voté la mise en accusation du Président par 126 voix contre 47. Cette précipitation des radicaux rend la position de M. Johnson meilleure qu'elle ne l'eût été si la mesure eût été retardée jusqu'après l'adoption du projet de loi proposé pour ordonner la suspension des fonctionnaires mis en accusation.

Dans l'état actuel de la législation, le Président, bien que mis en accusation, n'en reste pas moins en fonctions jusqu'à ce que le Sénat l'ait jugé et condamné. Or, avant que ce jugement ait eu lieu, la Cour Suprême aura pu décider la question de savoir si le Président avait ou non le droit de destituer M. Stanton. A la requête de l'avocat-général, la Cour de District a dû lancer un mandamus contre Stanton.

Il ne paraît pas qu'il y ait le moindre danger de conflit matériel; il pourrait tout au plus y avoir conflit judiciaire entre la juridiction régulière des Cours des Etats-Unis et la juridiction exceptionnelle du Sénat.

Dans tous les cas le vote de mise en accusation nous paraît assurer la candidature d'Andrew Johnson à la prochaine élection présidentielle.

L'Affaire des Water-Works.

Les Conseils de ville viennent de nommer une commission chargée d'examiner l'affaire de l'acquisition des Water-Works par la corporation de la Nlle-Orléans et de faire un rapport. Nous espérons que les membres de cette commission se livreront à un examen consciencieux et sans autre parti pris que celui de décider la question dans l'intérêt vraiment général. La mission est facile à remplir, les livres de la Compagnie dite des Water-Works, par une résolution expresse de la charte, ont toujours été ouverts à l'inspection des directeurs et du comité nommés annuellement par le Conseil de ville; en conséquence, rien de ce qu'a pu faire la Compagnie n'est resté et ne pouvait rester ignoré. Ces livres disent si la Compagnie a réalisé des bénéfices propres à exciter l'envie et si la ville ferait une bonne affaire en prenant lieu et place de la compagnie.

Quant à nous, qui n'avons dans cette question qu'un intérêt d'habitant et de consommateur, nous sommes à même, peut-être, et justement à raison de notre indépendance, d'aider la commission dans ses travaux, en publiant ce que nous pensons et ce que nous savons sur cette très importante affaire.

La Compagnie des Water-Works, en lui donnant ce nom pour simplifier la discussion, est fondée sur un monopole, et comme toutes les compagnies de ce genre, elle a ses ennemis. La Compagnie du Gaz a beaucoup d'ennemis; tous les chemins de fer ont leurs ennemis. Mais tous les monopoles ne se ressemblent pas. Il y en a de fort onéreux par les conditions qui leur sont imposées. Telle Compagnie a le droit de faire des bénéfices illimités; telle autre n'a pas ce droit, et la Compagnie des Water-Works appartient justement à cette dernière catégorie. Aussi, après quelques années d'exploitation, a-t-on vu ses actions tomber à moins de 50 p. 0/0 au-dessous du pair, quand d'autres Compagnies industrielles voyaient les leurs au contraire s'élever dans un très court espace de temps au double du prix de leur émission.

La charte de la Compagnie des Water-Works dit en effet que les bénéfices nets n'excéderont pas 10 p. 0/0 et que, si cela arrivait, le Conseil de ville aurait le pouvoir de réduire le prix de l'eau de manière à ce que les bénéfices n'excédassent jamais cette limite. Mais, hâtons-nous de le dire, le Conseil de ville n'a pas eu à exercer cette rigueur; jamais la Compagnie n'a pu servir à ses actionnaires un intérêt de 10 pour cent, et nous ne croyons pas que la moyenne des dividendes, dans l'espace de 35 années, ait été au-dessus de 3 1/2 pour cent par an. Cette remarque est capitale et de nature à faire tomber bien des erreurs et des préjugés.

On pourrait en tirer une conclusion différente si la Compagnie eût été mal gérée, si elle se fût livrée à des dépenses extravagantes, et si elle eut donné à ses employés des traitements hors de proportion avec les services qu'ils rendaient. Mais il n'en est rien; de toutes les compagnies industrielles fondées à la Nouvelle-Orléans, la Compagnie des Water-Works a toujours été la plus modeste. Pauvre à son début, pauvre elle est restée jusqu'à la fin; bien qu'à notre avis cependant elle fût digne d'avoir une plus brillante carrière, car elle n'épargna jamais aucun effort pour arriver à la fortune par les moyens admis en tous pays, c'est-à-dire par l'activité, l'économie et l'ordre.

Mais la Compagnie était sujette à des servitudes que nous pouvons appeler absorbantes car elle était obligée de fournir gratis à la corporation l'eau nécessaire pour éteindre les incendies, pour mouiller, laver, arroser les rues et les rigoles et pour tous autres objets publics. Ces autres objets consistaient en une fourniture d'eau également gratuite pour les halles et marchés, prisons et maisons de travail, hôpitaux et asiles et pour tous les établissements publics dépendants de la ville. Voilà ce que nous appelons des servitudes absorbantes et tellement onéreuses que le Conseil de ville n'a jamais eu occasion de réduire le prix de l'eau, la Compagnie des Water-Works, en dépit de sa bonne administration, n'ayant jamais pu réaliser un bénéfice de 10 p. 0/0 sur son capital social.

Evidemment les charges de cette Compagnie étaient trop fortes, et nous sommes surpris qu'elle ait pu exister ainsi et fournir de l'eau à la Nouvelle-Orléans et aux faubourgs de cette ville dans les conditions imposées par la Législature de 1833.

On voit, par là, que si la Compagnie jouissait d'un monopole, ce privilége était entouré de tant de charges qu'il en était annulé; et si l'on nous permettait de dire la vérité tout entière, nous dirions que la Compagnie a usé de son droit industriel bien plutôt dans l'intérêt du service public que dans l'intérêt de ses actionnaires. Quelques mots suffiront pour démontrer la justesse de cette dernière assertion.

Dans le principe, les actions de la Banque du Commerce, fondatrice de l'usine des Water-Works, s'élevèrent au-dessus du pair, comme c'est à peu près l'ordinaire pour toutes les actions industrielles escortées d'un privilége, et se vendirent jusqu'à $110, $120, $125. Beaucoup de gens en achetèrent à ce dernier prix; mais comme les dividendes étaient nuls et qu'il ne fut servi aux actionnaires aucun intérêt industriel pendant quatre ou cinq années, les actions tombèrent bien vite au dessous du pair, et en 20 années elles n'ont jamais pu remonter, il s'en faut de beaucoup, à leur point de départ. Ainsi, depuis plus de 30 ans les actionnaires n'ont cessé de perdre annuellement une forte partie de l'intérêt légal de leur capital et une forte partie aussi de ce capital quand ils ont voulu le vendre. Qui a profité de ces pertes? La ville ou le service public de la ville; cela est incontestable. Il est donc parfaitement exact de dire que la ville et une partie de ses f[illegible]bourgs ont été jusqu'à présent pourv[illegible] d'eau aux dépens des actionnaires de la Compagnie des Water-Works.

Nous convenons que les membres de nos Conseils n'ont pas à se préoccuper des infortunes de la Compagnie, mais qu'ils doivent prendre soin avant tout des intérêts qui leur sont confiés et dont ils ont accepté la gérance. Ainsi, fi de la Compagnie, fi du privilége, fi du monopole! Tout pour le public. Nous sommes d'accord sur ce point. Personne plus que nous n'abhorre les priviléges et les monopoles; seulement nous cherchons à savoir ce que nous mettrons à leur place dans l'affaire qui nous occupe; nous cherchons à savoir si la ville se trouvera bien en achetant l'héritage de la Compagnie des Water-Works, et si elle sera plus en état de faire couler des torrents d'eau du fleuve dans toutes les rues et jusqu'au fond de ses vastes faubourgs, et surtout de faire couler ces torrents à meilleur marché que la Compagnie. A cet égard nous sommes dans le doute, et quand nous essayons de nous rendre compte de ce que pourra être l'administration de la Compagnie sous une autorité municipale divisée et anarchisée, nous doutons encore davantage; nous sommes en certitudes défavorables et nous arrivons à cette conclusion forcée, que si la ville veut se faire la dispensatrice des eaux publiques, elle y perdra ce qu'elle a toujours perdu dans l'exploitation des revenus du port au moyen de ses propres agents, et ce qu'elle aurait toujours perdu dans l'exploitation de ses marchés si elle n'eût pris le parti de les mettre à ferme.

Mais comptons ce qu'il en coûtera tout d'abord à la ville pour agrandir ce que nous appellerons son domaine officiel, c'est-à-dire, pour avoir le plaisir d'ouvrir aux coureurs de places une carrière de plus, car pour des centaines de gens qui n'obtiennent à vouloir vivre de places municipales, il n'y a rien de plus que ce que nous venons de dire dans l'achat des Water-Works par la ville. Il en coûtera premièrement, le prix de 14 mille actions et le service d'eau gratuit pendant 8 ou 9 mois de cette présente année, car maintenant tous les abonnements sont renouvelés et payés, et ces revenus acquis appartiennent, comme de juste, aux actionnaires. C'est un million de plus qu'il faudra ajouter aux 14 millions que la ville doit déjà, avec des ressources de capital diminuées, car de longtemps elle n'aura de batture ou de propriétés disponibles à vendre; le dernier encan ayant fait main basse sur toutes ces valeurs. Secondement, il faudra dépenser un autre million pour étendre les tuyaux et acheter des machines additionnelles. La ville qui trouve que la compagnie est trop avare de ses eaux, sera naturellement obligée à faire des largesses; non-seulement ses eaux devront être plus abondantes et plus grandement distribuées, elles devront aussi être fournies à des conditions moins lourdes pour les consommateurs. A combien porterons-nous le coût de ces travaux et de ces améliorations? Qui sait! Un million peut-être n'y suffira pas. Et le revenu, quel sera-t-il? Tout rapport gardé, il est aisé de voir qu'il sera en sens inverse des frais. Plus on dépensera en extension de tuyaux, moins on aura de revenu.

Que les Conseils de ville pensent bien à ceci: la Compagnie, administrée avec tant de prudence, d'expérience, d'économie et d'ordre, a pu à peine y tenir en exploitant les parties les plus populeuses de la ville, les parties qui fournissent le plus d'abonnements et les abonnements à la fois qui payent le mieux, comment la ville y tiendra-t-elle avec un service doublé ou triplé d'étendue dans des parties où la population est clair-semée, où les abonnements sont rares et où ils se paieront à coup sûr fort mal?

L'administration des Water-Works est une affaire de conscience de la part de ses agens et employés. Le service exige une surveillance rigoureuse et constante, si non les eaux sont volées de connivence et le nombre des abonnements va en décroissant, dans les faubourgs surtout où les barrières étant de bois, et peu élevées, prêtent toute facilité de communication entre voisins sur les derrières des résidences. Qu'un seul des employés remplisse mal son devoir et les eaux de l'usine sont réellement mises au pillage. C'est à qui en usera gratis. Or c'est justement dans les faubourgs que l'extension des tuyaux devra avoir lieu, puisque toutes les parties de la ville, bâties en briques, avec de hautes murailles pour limites, sont déjà servies. Se figure-t-on l'activité que pourra avoir un employé municipal qui se regardera comme inamovible dans sa place, aussi longtemps du moins que durera l'influence au moyen de laquelle il l'aura obtenue? Il fera ce qu'il voudra et certainement le moins possible. Nous ne voulons pas nous étendre sur cette partie du sujet qui nous mènerait trop loin. Il suffit de l'indiquer pour que tout le monde le comprenne.

Ce service d'eau dans les faubourgs ne sera réellement limité que par l'action d'une compagnie intéressée à ne pas excéder un certain périmètre. Mais la ville, où s'arrêtera-t-elle avec des conseillers municipaux intéressés à favoriser les sections qu'ils représentent? Nous venons de publier un communiqué où l'auteur demande avec assurance que tout l'espace compris entre le Quatrième District et la limite supérieure de Carrollton soit incorporé à la Nouvelle-Orléans. Ainsi Jeffersonville, Soniatville, Bickerville, Bertheville, Greenville et tout Carrollton feraient partie de la cité du Croissant, et il faudrait nous occuper de l'intérêt de ces faubourgs nouveaux venus tout aussi bien que de l'intérêt des faubourgs Lafayette, Delord, Sainte-Marie, Tremé et Marigny. Il est certain que la Nouvelle-Orléans repoussera ces trop ambitieuses prétentions et que l'Hôtel-de-Ville restera où il est, pour longtemps du moins; mais il est possible qu'on demande et qu'on obtienne l'incorporation de la ville de Jefferson et qu'on veuille bâtir un édifice public sur l'Avenue de Napoléon. Faudrait-il alors que les tuyaux des Water-Works desservissent toute cette plaine où l'on ne trouverait pas, en moyenne, plus de deux abonnés par îlet?

Les Conseils de ville comprendront, il faut l'espérer, que les améliorations, quelque utiles qu'elles puissent être, doivent avoir leurs bornes et que ces bornes sont naturellement indiquées par le montant des dépenses et profits. Qu'on y songe bien. La première conséquence de l'achat des Water Works par la ville sera la perte d'un dividende de $35,000 à $40,000 par an et le payement de l'intérêt des bons donnés aux actionnaires de la Compagnie en échange de leur propriété, lequel intérêt sera de $50,000, ce qui ferait en tout près de $100,000 au moins dans les revenus de la ville. La seconde conséquence sera la dépense extraordinaire qu'occasionnera l'extension des tuyaux et l'achat de nouvelles machines pour alimenter des réservoirs. Cette dépense est incalculable et nous la livrons à l'imagination de tous les hommes sensés, en faisant observer, néanmoins, qu'il faudra la payer non en bons à longs termes, mais en billets de circulation ou en espèces, car les entrepreneurs et les ouvriers ne se payent pas autrement. Or, où la ville prendra-t-elle ces billets ou ces espèces? Nous croyons donc que, sous le rapport financier, l'acquisition de l'usine des Water-Works par la ville serait de toutes ses entreprises, la plus ruineuse, surtout en ce moment de lourde dette et de faible revenu.

Nous terminerons par une considération qui aura certainement son prix aux yeux de la grande majorité de nos habitants. Si la ville achète les Water-Works, l'usine deviendra une machine à places municipales, et entre les mains de qui tomberont ces places? Pour le savoir, il faut se demander entre les mains de qui tomberont le gouvernement de l'Etat et le gouvernement de la ville? Notre avenir social est fort incertain, livré qu'il est à tous les hasards d'une politique de casse-cou. La prudence la plus commune nous fait un devoir de soustraire à cette politique le plus que nous pourrons de nos biens d'autrefois. Tâchons donc de nous arranger avec la Compagnie des Water-Works, car en définitive, c'est elle qui pourra faire le plus, et qui saura faire le mieux, car elle a pour elle une expérience de trente-cinq années. C'est une bonne recommandation.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous ne ferons pas un long compte-rendu de la représentation de *Marie Jeanne* qui a eu lieu dimanche dernier. C'est un drame bien connu qui ne manque jamais de toucher la fibre populaire. Madame Ramadie y a obtenu un succès que nous sommes heureux de constater; elle y a eu quelques scènes bien rendues et elle a fait impression sur le public. MM. Beguin, Chamonin, Faye et Albert Mary ont interprété avec intelligence les rôles dont ils étaient chargés.

La représentation s'est terminée par *La Belle Hélène*, pièce à laquelle le public a fait des adieux chaleureux. Les sept représentations consécutives et heureuses qu'a eues cet ouvrage prouvent que l'administration a eu grandement raison de recourir à Jacques Offenbach pour attirer le public. *Orphée aux Enfers* que l'on donne, ce soir, pour la seconde fois, est, selon nous, la meilleure des compositions musicales du maëstro, et nous croyons qu'elle sera goûtée par le public; car le dialogue très gai et très animé du poëme est rehaussé par une foule de charmants motifs qui ont une valeur musicale incontestable.

Après *Orphée aux Enfers*, nous aurons une autre œuvre du même compositeur, *La Grande-Duchesse de Gerolstein*, qui, jouée en français, vient d'avoir au Nord 125 représentations devant un public américain. Mademoiselle Lambelé, qui a si heureusement rendu les rôles d'Hélène et d'Eurydice, y remplira le rôle de la grande-duchesse, M. Decré celui de Fritz et M. Chamonin celui du général Boum. La pièce est à l'étude et nous pensons qu'elle sera prête dans une quinzaine de jours.

A cause du bal masqué du mardi-gras, le spectacle de ce soir commencera à six heures et demie précises. De cette façon, le bal pourra commencer à dix heures et quart, et les disciples de Comus auront tout le temps nécessaire pour enterrer dignement le carnaval. A partir de minuit, la salle sera éclairée par la lumière électrique. L'orchestre jouera les quadrilles les plus entraînants. La direction n'a rien négligé pour être agréable au public dans cette occasion. Aussi pensons-nous qu'il y aura foule dans la salle et dans les loges.

Institut Carnatz.

Une brillante et nombreuse assemblée était réunie, hier soir, dans la salle Minerva, pour assister à la distribution des prix aux jeunes élèves de l'Institut Carnatz, établissement d'éducation pour demoiselles, que madame Carnatz dirige avec une rare habileté. Une centaine de jeunes filles, rangées des deux côtés de l'estrade, présentaient aux yeux des spectateurs un charmant coup d'œil. La distribution des prix a été précédée par une soirée musicale, dont voici le programme:

Trio—La Chasse; Czerny, Par Miles P. J. N. C. et L. J.
La Part du Diable—Valiquet. Mlle L. D.
Martha—Flotow. Chantée par Mlle L. D.
La Muette—Auber. Miles L. D. et M. D.
La Favorite—Daverney. Mlle L. M.
Robert le Diable—Meyerbeer. Mlle F. O.
Mocking Bird—Hoffman. Mlle M. W.
La Fille du Régiment—Donizetti. Chantée par Mlle A. L.
Traînée d'Etincelles—Talexi: Mlle M. D.
Le Trouvère—Verdi. Chanté par Mlle M. G.
La Sonnambule—Leybach. Mlle A. L.
La Baiser—Valse, Arditi; Mlle F. O.
La Dame Blanche—Boieldieu; Ouverture, pour piano.

Tous ces morceaux de chant ou de piano ont été fort applaudis, et ont permis de juger de l'excellente direction donnée aux études musicales. Le professeur de piano de l'établissement est madame Druilhet, élève distinguée de Kalbrenner, un des premiers maîtres de Paris. Par la manière dont les élèves de madame Druilhet touchent du piano, on reconnaît les fruits d'une excellente méthode d'enseignement.

Le morceau de la *Sonnambule*, par Mlle A. L. a été très brillamment exécuté; et l'ouverture de la *Dame Blanche*, à quatre pianos, a été jouée avec un ensemble irréprochable et une netteté et une vigueur d'exécution qui feraient honneur à des artistes.

Les morceaux de chant nous ont valu d'entendre les voix jeunes et fraîches de chanteuses un peu timides, mais sachant déjà mettre à profit les leçons d'un professeur qui, à la connaissance approfondie de l'art du chant joint un goût musical et artistique très pur. Mademoiselle F. O. a chanté l'air "Grâce!" de *Robert* et la valse d'Arditi, *Le Baiser*, deux morceaux difficiles, avec un talent déjà remarquable, et mademoiselle A. L. a dit avec sentiment l'air "Il faut partir" de *La Fille du Régiment*. Après les élèves, nous avons eu le plaisir d'entendre aussi le professeur. Madame Cambier a chanté un grand air d'*Ernani* avec une pureté d'intonation, une chaleur d'expression et un brio dans l'exécution des traits et des vocalises qui font reconnaître de suite une véritable artiste. Ce morceau a produit une profonde impression sur l'assemblée, qui n'a pas ménagé les applaudissements à l'éminent professeur.

Dans une courte harangue M. Burwell a exprimé des sentiments appropriés à la circonstance, puis lecture a été donnée des noms des élèves qui avaient mérité des mentions honorables, dans les classes anglaises et françaises; car nous devons dire que l'enseignement des deux langues marche de pair dans l'Institut Carnatz; enfin la cérémonie s'est terminée par la distribution des prix. Quatre à cinq cents personnes assistaient à cette soirée qui a été aussi agréable pour les familles présentes que satisfaisante pour la directrice, les professeurs et les élèves de l'établissement.

HAVANE ET MEXIQUE.— Par l'arrivée du steamer *Liberty* nous avons reçu de nombreuses liasses de journaux de la Havane et du Mexique. Nos dates de Mexico sont du 13 et de Vera Cruz du 16 courant, celles de la Havane du 19.

Gants Jouvin et Masques.—La maison Lion & Pinard, rue du Canal No 172, annonce qu'elle vend ses gants S. Jouvin, blancs et paille, à $1 25, et ses masques de satin à 50 cents. Voilà une occasion pour les personnes qui vont au bal ce soir.

Harengs de Hollande.— S. HESSE, No 8, rue Tchoupitoulas, vient de recevoir un nouvel envoi de HARENGS, par le navire "Jupiter". 23 fév—3t

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—24 février.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	60 degrés.
Midi	66 "
3 heures P. M.	70 "
6 heures P. M.	68 "

NOMINATIONS.—Les personnes dont les noms suivent ont été nommées par le gén. Hancock, membres des Conseils de ville en remplacement de ceux qui, précédemment nommés, n'ont pas accepté ou n'ont pas prêté le serment requis par la loi.

Pour le Conseil des Aldermen.

MM. Glendy Burke à la place de J. M. Lea; George Kellog à la place de Robert J. Watson; Charles Pothoff à la place de Guy Duplantier.

Pour le Conseil des Assistants-Aldermen.

MM. J. E. Scott à la place de George Urquhart; H. Bonzano à la place de P. H. Morgan.

MARDI-GRAS.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'ordre ci-dessous émis par le chef de police:

Bureau du Chef de police, Nlle Orléans, 24 février 1868.

Ordre spécial No 60.

(*Extrait.*)

II. Toutes les personnes qui paraîtront masquées ou portant des masques dans la rue, après 6 heures du soir, le 25 du courant, jour du mardi-gras, pourront être arrêtées, à moins qu'elles ne se rendent en voiture dans les lieux publics, chaque voiture contenant au moins une personne non masquée, et qu'elles ne soient organisées en compagnies sous la surveillance d'officiers de la police.

Par ordre,
J. J. WILLIAMSON, Chef de police.

LA BANDE MYSTIQUE DE COMUS. — Cette bande est l'affaire capitale du Mardi Gras. Tout le monde veut la voir et personne ne sait où elle passera avant de se rendre au Théâtre des Variétés, local ordinaire où elle se forme et exécute ses grands tableaux. Mais, qui peut prétendre dans ce local? Un nombre de favoris, bien faible si on le compare au nombre immense des gens qui y prétendraient; les places, au moyen de billets payés, pourraient se retenir d'avance. Nous présumons, comme nous le fîmes l'année dernière, qu'un programme relatif à cette mystique mascarade paraîtra quelque part ce matin, mais nous craignons que, comme l'année dernière aussi, notre espoir ne soit déçu. Nous écrivions ces dernières lignes lorsque nous avons reçu ce qui suit:

LA BANDE MYSTIQUE DE COMUS.

Route de la procession.

Il nous arrive par une voie mystérieuse quelques informations sur la route probable de la procession de cette singulière organisation de joyeux personnages qui composent la troupe mystique de Comus.

Ce soir, de bonne heure, Comus et ses acolytes arriveront sur un point quelconque de la Levée, entre les rues Julia et Esplanade, et de là passeront dans les rues du Camp, Chartres, Canal, Julia, St-Charles et Carondelet.

Après avoir présenté leurs respects annuels au maire, dans la salle de la mairie, les compagnons se dirigeront vers le Théâtre des Variétés où leurs tableaux seront donnés avec un bal.

Nous ne sommes pas très sûr que cette note, qui ne brille pas par la précision, satisfasse entièrement nos lecteurs. Hélas! nous ne pouvons rien dire de plus.

ASSEMBLÉE DE CITOYENS DU SIXIÈME WARD.—Une assemblée nombreuse et enthousiaste de citoyens du Sixième Ward a eu lieu hier soir à la maison d'école rue de l'Hôpital; elle a organisé un club par la nomination des personnes suivantes:

Hon. Arthur Gastinel, Président;
Juge Paul E. Théard, Vice Président;
Hon. A. Sambola, Trésorier;
A. P. Roux, E. D. Terrebonne et Henry C. Clark, Secrétaires.

Un comité a été nommé pour rédiger des résolutions qui seront soumises à l'assemblée prochaine; ce comité se compose de MM. J. Bayon, Emilien Charbonnet, John Pemberton et P. Rousset.

Et les personnes suivantes ont été unanimement élues pour représenter le Sixième Ward à la Convention du parti DEMOCRATE qui se rassemblera le 2 du mois prochain: MM. A. Gastinel, A. Sambola, Frank Kathman et Geo. White.

Des discours ont été ensuite prononcés par MM. Sambola et A. Gastinel, discours qui ont été vivement applaudis.

L'assemblée s'est alors ajournée à vendredi prochain à 7 heures.

ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DU CRESCENT ET SATR.—Les jeunes gens de cette société, tous appartenant au 2d et au 3me District, ont célébré hier, dignement, leur premier anniversaire. La procession, organisée d'une très brillante manière, a suivi de tous points le programme que nous avions annoncé dans notre dernier numéro. Arrivée au coin des rues Washington et Chesnut, Quatrième District, la procession a reçu la bannière des mains de mademoiselle Gertrude Eslavon, qui a prononcé en même temps un fort joli et très élégant discours, et tout a été accueilli par les plus vives acclamations. Un des côtés de la bannière représente la figure de Washington dont la main droite tient la constitution et dont la main gauche repose sur la poignée d'une épée.

La présentation faite et acceptée, la Société, avec tambour et musique, s'est rendue à la cathédrale St-Louis où la bannière a été consacrée par le Rév. Père Châlons, dont l'allocution pleine de sentiment a contribué grandement à l'intérêt et à l'éclat de la cérémonie.

Au sortir de la cathédrale la procession s'est reformée et a regagné son local ordinaire où un magnifique dîner l'attendait. A table on a porté un toast au général Hancock, le défenseur de la liberté civile, et les membres ne sont sortis qu'à une heure fort avancée de la soirée. L'affaire, bien organisée, parfaitement conduite et admirablement conclue, fait grand honneur aux jeunes gens qui composent la Société du Crescent.

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu 59 décès pendant la semaine qui a fini dimanche matin à 6 heures. Sur ce nombre on ne compte ni cas de choléra ni cas de fièvre jaune. L'état sanitaire de notre ville est comparativement très satisfaisant.

SUSPENSION DE CONSTABLE. — Le général Hancock, sur la représentation du Troisième Juge de Paix, a suspendu de sa place le constable Arthur Lange, et a nommé à l'*interim* le député en chef Chas. Catoir.

CAUTION. — M. Baker, ex-commissaire des rues, a comparu hier matin devant la Cour du Premier District et a fourni une caution de $1000.

AFFAIRE DA ROCHA—Le juri enfermé depuis vendredi soir, après la conclusion des plaidoiries, a présenté son verdict qu'à l'ouverture de la Cour hier matin, et le verdict est rendu contre Da Rocha, déclaré coupable, non contre Becker. Le verdict a été jugé suffisamment formel à l'égard de Becker et Davis et la Cour a consenti à ce qu'il en fut fait mention dans les registres.

Contre Da Rocha il y avait deux points ou accusations et le verdict du juri ne spécifiait pas si c'était pour l'un ou pour l'autre que le prévenu avait été déclaré coupable. Le juge a donc renvoyé le juri dans la salle des délibérations pour qu'il puisse corriger son verdict.

Quant à Davis, propriétaire du magasin et qui était absent de la ville à l'époque où l'incendie fut tenté, il existait peu de preuves contre lui, il n'en existait pas non plus beaucoup contre Becker dont la culpabilité se bornait à avoir transmis une lettre d'une partie à l'autre.

FEU.—Dimanche soir, vers dix heures, le feu a pris à une écurie située au coin des rues Gasquet et St-Patrick, appartenant à Thomas Lynch. Elle a été entièrement détruite.

FEU.—Hier, un peu avant minuit, le feu a pris dans une bâtisse paraissant de loin être dans le voisinage des rues Ste-Anne et Broad. Et ce feu a dû être destructeur à en juger par le volume des flammes. Il était trop tard pour nous transporter vers le lieu du sinistre, en sorte que nous ne pouvons donner aucun détail sur ce dernier incendie, mais nous craignons beaucoup que le dommage ait été sérieux.

VOL.—M. Wm Batcher, demeurant rue Joséphine No 65, se plaint d'avoir été la victime d'un vol de $200 en or et de $6 en argent. Après une instruction faite par l'officier Manning, la femme de Batcher a déposé que cette somme n'a pas été volée mais que son mari l'a perdue il y a plus de deux ans. L'affaire en est là.

TUÉ PAR ACCIDENT.—Un jeune homme d'environ 18 ans, fils de M. Mayer, demeurant rue Verte, entre la rue de la Havane et l'avenue de Londres, a été tué hier soir avec un pistolet qui s'est déchargé accidentellement et qu'il tenait dans sa main. La mort a été instantanée. Nous ignorons comment le fait a eu lieu.

VOL.—Dimanche matin, des voleurs sont entrés dans le magasin de nouveautés de M. Dickson, No. 187 1/2, rue du Canal, à côté de la banque d'Epargne, en se frayant un passage avec effraction à travers la cour de la maison de l'encoignure, maintenant inoccupée, mais anciennement occupée comme confiserie. Une fois dans le magasin les voleurs auraient pu faire main basse sur les tulles, les rubans et autres articles de fantaisie; mais point, ils ne cherchaient que l'argent et n'ont trouvé que cinq ou six piastres dans un tiroir. C'est tout ce qu'ils ont emporté, bien qu'ils eussent pu s'emparer de quelques pièces de bijouterie tenant compagnie aux billets dans le même bureau. Il est évident que ces voleurs se sont trompés dans leurs calculs. Ils voulaient entrer à la banque et n'ont pénétré que dans le magasin de modes qui leur souriait beaucoup moins.

RECORDER GASTINEL.—Alfred Flood a été renvoyé devant le commissaire des Etats-Unis pour avoir fait circuler de faux billets.

Frances Botero a été renvoyé devant la Première Cour de District pour avoir recélé des objets volés.

Une femme représentée comme sourde et muette sur les livres de la station, a été accusée par l'alderman Stapleton de l'avoir injurié. Elle a été condamnée à 90 jours de workhouse.

Il n'y a eu rien de remarquable à la cour du recorder Neville.

CONVENTION.—71e séance. 75 membres sont présents.

M. Harris présente une résolution pour forcer à la collection de la taxe établie par l'ordonnance de la Convention. Déposé suivant le règlement.

Par M. Blackburn.

Attendu que le peuple loyal de la Louisiane suivant les décrets d'un congrès fédéral loyal, a élu des délégués à une convention constitutionnelle dans le but de faire une constitution et de former un gouvernement civil loyal envers l'Union, et

Attendu que la dite Convention est à la veille de terminer ses travaux et les soumettre bientôt à la ratification ou au rejet par le peuple, c'est pourquoi

Il est résolu qu'une protestation respectueuse mais solennelle au nom d'un peuple, opprimé et écrasé contre la mise en vigueur, par des ordres militaires ou autrement, de tous actes d'allocation connus passés par une Législature connue pour avoir été hostile à une loyale reconstruction du gouvernement,—une Législature qui a proposé d'allouer des milliers de piastres pour mettre à l'épreuve la constitutionnalité des actes du Congrès, sous l'autorité duquel cette Convention a été convoquée et réunie, soit enregistrée, et qu'on entre une protestation respectueuse mais énergique soit enregistrée contre la collection forcée des taxes en greenbacks, fondée sur la sédition se soi-disant Législature d'Etat, dans le but de payer les salaires des officiers civils qui sont connus parmi nous pour être hostiles aux objets et aux vues pour lesquels cette Convention a été appelée au pouvoir par le pouvoir législatif loyal d'une nation loyale;

Résolu, Qu'une copie de cette protestation soit adressée au président du sénat des Etats-Unis, à l'orateur de la Chambre des Représentants et au général Grant. Déposé suivant le règlement.

La convention adopte 31 articles de la constitution corrigée et amendée par le comité de révision.

Une résolution portant que lorsque la Convention s'ajournera, elle s'ajournera à mercredi, à 10 heures, passe.

NOUVELLES MARITIMES.

Partis pour la Nouvelle-Orléans.—De Philadelphie, 17 février, navire Star of the Union, devant toucher à la Havane—De Liverpool, 6 février, navires Union et Arcturus—De Falmouth, Angleterre, navire Maria.

Arrivé d'ici au Hâvre, 2 février, barque Litchfield—A Barcelonne, 31 janvier, brick Tercer Barcelo.

Le Soulèvement Carliste en Espagne.

Le télégraphe transatlantique a annoncé hier le commencement d'un mouvement insurrectionnel en Espagne. Voici ce que nous lisons dans le dernier numéro de l'*Indépendance belge*:

"Une dépêche de Madrid, du 24, assure que les informations reçues des provinces basques de l'Aragon et de la Catalogne sont unanimes à présenter comme prochain un soulèvement carliste.

"Nos dernières correspondances de Madrid contenaient des renseignements analogues; mais nous n'avons pas cru en devoir tenir compte, ayant quelque peine à prendre au sérieux des conspirations dont tout le monde a la confidence. Nous n'enregistrons aujourd'hui ces bruits que parce qu'ils nous arrivent par la voie du télégraphe de Madrid, *sous le contrôle, par conséquent, du gouvernement espagnol lui-même*.

"Ils nous émeuvent du reste médiocrement, et l'on peut croire qu'ils n'émeuvent pas davantage l'Espagne. Une révolution carliste changerait fort peu de chose à l'état politique actuel du pays, puisqu'elle ne ferait qu'y substituer à l'absolutisme hypocrite, affublé d'un masque constitutionnel, l'absolutisme sans dissimulation, s'appuyant sur son vrai principe le droit divin."

—Sous toutes réserves, d'après l'*International*:

"Un nouveau duel doit avoir lieu entre MM. Achille Murat et de Galiffet. La duchesse de Mouchy et la princesse Caroline sont vainement intervenues pour empêcher cette rencontre."

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Le Président soutenu à N. York.

Associations armées contre le Congrès.

Les journaux de New-York sur l'accusation.

La mise en accusation votée par la Chambre.

Persistance du président Johnson.

Il nomme Ewing au département de la guerre.

Bande de voleurs à Montgomery et à Mobile.

Vol dans presque toutes les maisons

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 24.—L'excitation est passée. La *Tribune* presse la mise en accusation. Le *World* la tourne en dérision. Le *Herald* s'oppose au mouvement comme généralement absurde et désastreux pour les intérêts matériels. Le *Times* soutient que le Président a droit à une décision des cours et que la mise en accusation est entièrement hors de place, tant que la constitutionnalité du bill sur la tenure des places est en discussion. C'est purement une question d'interprétation et de construction et qui devrait être décidée par la Cour Suprême seule; la controverse étant entre deux départements dont aucun ne peut décider par lui-même.

Le *Times* ajoute: Supposez que la Chambre accuse et que le Sénat condamne et dépose le Président pour avoir agi en violation de cette loi et que la Cour Suprême décide après que la loi est inconstitutionnelle, quelle serait la position du Président et du Sénat devant le pays.

Le Président doit-il être puni pour vouloir maintenir l'autorité de la Constitution contre une loi invalide, ou le jugement du Sénat sur la Constitution doit-il prévaloir sur celui de la Cour Suprême?

SÉNAT—Rien d'important n'a été fait.

CHAMBRE—La séance a été coupée par des discours de 3 à 30 minutes. Discours de circonstance, hachés et creux; faisant généralement connaître que les votes étaient prédéterminés.

La résolution de mise en accusation a passé par strict vote de parti, excepté Stewart de New-York et Carey de l'Ohio, qui ont voté avec les démocrates. Le comité annoncera au Sénat l'action de la Chambre relative à la mise en accusation.

Comité pour préparer les articles d'accusation: Boutwell, Stevens, Bingham, Wilson, Logan, Julian et Ward. Ce comité a le pouvoir de mander les personnes et de requérir tous les papiers dont la connaissance lui paraîtra utile.

Le plus grand silence a suivi le vote sur la résolution d'accusation à la Chambre aujourd'hui.

Stanton a dit aujourd'hui qu'il désirait que les rapporteurs le laissassent tranquille.

Le jour s'est fermé avec Stanton dînant au département de la guerre avec Chandler et d'autres, le Président dînant aussi, Thomas chez lui, et calme partout.

On rapporte que le Président a dit qu'il ne reconnaissait pas d'autre secrétaire de la guerre que le gén. Thomas et qu'il n'en reconnaîtra pas d'autre. Il a conclu en disant: "Dieu et le peuple américain régleront tout cela et sauveront nos institutions."

Le Président ajoute à son message nommant Ewing secrétaire de la guerre, qu'il n'a pas eu et n'a pas l'intention de violer la loi sur la tenure des places, mais il voulait un argument [illegible] pour démontrer que les actes du Congrès, qui [illegible] le droit de révoquer Stanton et de nommer un secrétaire *par intérim*.

Washington, 24 février.—Le Président, par l'intermédiaire de l'avocat-général Stanbery, a obtenu de la Cour Suprême du District, un mandamus contre Stanton.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 24—Convention. L'article du bill des droits, adopté aujourd'hui, interdit la servitude involontaire excepté pour crime. La Législature avisera à un système uniforme d'apprentissage pour les mineurs sans protection.

Le portier de couleur a porté plainte contre Merryman, délégué blanc, qui aurait tenu dans la salle la nuit avec nombre de citoyens [illegible] soldats et qui aurait injurié le portier et un autre homme de couleur, et essayé de le voler. Un comité de 3 a été nommé pour faire enquête.

CONVENTION DE LA GEORGIE.

Atlanta—A la Convention aujourd'hui, le comité judiciaire a été chargé de rapporter que les sénateurs d'Etat devront être âgés de 25 ans, et les représentants de 21. Ils devront être citoyens des Etats-Unis et avoir habité la Georgie six mois et, le district ou comté où ils sont élus trois mois immédiatement avant l'élection.

Le comité spécial sur le Homestead a soumis un rapport suivant lequel chaque chef d'une famille de mineurs aura droit à $1,500. Pendant la discussion la Convention s'ajourne.

Augusta, 24.—Les nouvelles de Washington causent une grande excitation ici et partout dans l'Etat.

Conformément aux résolutions de la Convention le général Meade ordonne que l'emprisonnement pour dette soit prohibé, et, dorénavant aucune contrainte par corps ne sera décrétée par les Cours d'Etat. Toutes les personnes maintenant détenues pour dettes seront immédiatement relâchées. L'ordre restera en force jusqu'à nouvel ordre du quartier-général.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU NORD.

Raleigh, 24.—La convention a discuté samedi et le comité a rapporté aujourd'hui un bill établissant un bureau de statistique et d'immigration et un agent résidant à New York avec un salaire de $2,500. Le succès du bill est douteux.

On a discuté la question du suffrage et la première section est adoptée, comme suit: Tout habitant natif ou naturalisé, âgé de 21 ans, ayant résidé un an dans l'Etat avant l'élection ou 30 jours dans le comté où il veut voter sera admis comme électeur. On croit qu'une clause d'exclusion électorale sera ajoutée.

CONVENTION DE LA CAROLINE DU SUD.

Charleston, 24.—La Convention a discuté aujourd'hui la question de savoir si le gouverneur devra avoir résidé 2 ou 4 ans dans l'Etat. Pas de décision.

Une résolution rendant les propriétés de mineurs vendues pendant la guerre pour de l'argent confédéré a été présentée.

Les nègres se sont mis en grève sur les quais ce matin, ce qui a fait craindre de sérieux résultats. Le gén. Burns, le nouveau maire, a paru en personne sur la scène avec une escouade de soldats, a dispersé les émeutiers et arrêté les meneurs.

CONVENTION DE LA FLORIDE.

Tallahassee, 24.—La Convention continue à délibérer avec ordre et a adopté aujourd'hui la Constitution qui sera signée demain et la Convention s'ajournera.

Le suffrage universel est déclaré. Pas de proscription et pas de serment d'épreuve. Les étrangers pourront voter en déclarant leur intention de devenir citoyens. Après 1880, il faudra remplir des conditions d'éducation pour exercer le droit de suffrage.

Une ordonnance soumettant la Constitution au peuple les 6, et 7 avril a été adoptée. On élira à la fois les officiers, les membres du Congrès et de la Législature.

NOUVELLES DIVERSES.

Galveston, 24.—Le rapport de la saisie et du déficit de la douane de Brownsville est démenti. Tout le whisky saisi pour violation technique des lois du Revenu a été rendu par décision du juge Watrous. La Cour Suprême de l'Etat, juge Hamilton, a décidé ce matin que la loi de suspension (Stay Law) est inconstitutionnelle.

Montgomery, 20 février.—Une troupe de bandits est à l'œuvre ici depuis une semaine. Ils ont volé dans presque toutes les maisons de la ville des montres, des bijoux ou de l'argent. Ils ont essayé de faire sauter le caveau d'une maison de banque. Trois coquins de la bande, blancs et étrangers, ont été arrêtés et sont maintenant en prison. On a trouvé sur eux des objets qui ont été reconnus. Ils font partie d'une bande de voleurs qui opèrent maintenant à Mobile et dans d'autres villes du Sud.

Les nouvelles de Washington ont créé une profonde impression ici et on ne parle de rien autre chose.

Richmond, 24 février.—Malgré la neige et la pluie aujourd'hui, les trottoirs dans le voisinage des bureaux de journaux étaient foulés de monde attendant les nouvelles de Washington.

A la Cour de Circuit, aujourd'hui, dans un procès pour une traite tirée ici sur la Nouvelle-Orléans pendant que cette ville était en la possession des troupes fédérales, le juge a décidé que les contrats faits là où les partis résident dans les villes occupées par différentes armées en temps de guerre sont nuls et de nul effet.

La nouvelle de l'adoption de la résolution d'accusation a été reçue avec des marques d'approbation par la salle et les galeries, démonstrations que le président a fait cesser.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 24 février.—Fonds publics inactifs à la clôture et faibles. 5-20 111 1/2. Il y a une demande croissante d'argent et le marché est plus ferme. Prêts sur demande de 5 à 6. Escompte 6 à 7. Actions actives mais lourdes et incertaines. Balance au trésor $109,000,000.

New-York, 24 février.—Coton languissant, en baisse de 1c. Middling 23c. Vendu aujourd'hui 4000 balles. Farine inférieure plus ferme.

Charleston, 24—Coton actif à une baisse de 1/2 à 1 cent. Vendu aujourd'hui, 1500 balles. Mid. 21 à 21 1/2.

Louisville, 24—Vendu 75 boucauts de tabac. Prix fermes de 5.00 à 7.00. Coton nominal. Farine superfine 8.25.

St-Louis, 24—Pas de vente de tabac. Farine calme. Extra 8.25 à 9.00. Temps clair et très chaud.

Cincinnati, 24—Farine ferme. Porc 25.00. Côtés 11 3/4. Jambons au sucre 16 à 17. Saindoux 15. Beurre 38. Fromage 14. Foin 13 à 14. Pommes de 5 à 6. Pommes de terre 3.25.

Mobile, 24.—Coton languissant à la clôture. Vendu aujourd'hui 1,200 balles. Mid. 20 à 21. Reçu 6,032. Exporté 6,005.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 24—Descendant, le Louisville, le Henry Ames et le Pauline Carroll. Le fleuve monte.

Louisville, 24—La rivière baisse lentement. Temps clair. Thermomètre 54.

Passe du Sud-Ouest, 24, 6 P. M.—Pas d'arrivages ni de départs.

(*Dépêches d'hier matin.*)

Berlin, 23—Les négociations de Bancroft sur la naturalisation des Allemands en Amérique ont été conduites à bonne fin. La confédération allemande du Nord consent à accorder des droits d'exemption aux Allemands naturalisés aux Etats-Unis. Un traité à cet effet a été signé par Bancroft hier.

Londres, 23—Les lois de naturalisation et le droit d'expatriation seront examinées dans le parlement vendredi.

L'*Indépendance belge* dit que les préparatifs de la guerre en France ont en vue quelque chose de plus que la défense nationale.

Une tempête effroyable a balayé le chenal anglais, détruisant le brisant de Holy Head. Le phare est parti.

Casey, blessé il y a quelque temps d'un coup de feu tiré par le capitaine Mackay, est mort à Cork aujourd'hui.

Paris, 22.—Le bill sur les journaux est encore en discussion.

L'amendement pour permettre l'entière publication des sommaires des délibérations du Corps législatif a été rejeté par 155 contre 67.

Washington, 23—On dit que le général Geo. H. Thomas a télégraphié au Président qu'il n'acceptait pas la promotion proposée.

On affirme que les généraux Grant et Emory, le dernier commandant le département, n'obéiront à aucun ordre du Président qui soit en conflit avec le bill sur la tenure des places ou la volonté exprimée du Sénat.

Il n'a pas transpiré, cependant, que le Président ait émis ou veuille émettre des ordres semblables. Jusqu'ici le Président, en toute matière, s'est borné à des actes tout civils, et a ordonné que demain une demande soit adressée à la cour pour un *quo warranto* contre Stanton.

Le Président a nommé Thomas Ewing, de l'Ohio, secrétaire de la guerre.

L'excitation aujourd'hui a été grande, mais les événements n'ont fait aucun progrès et ce soir la ville paraît se calmer. Les plus féroces des Radicaux apprennent à des cercles d'écouteurs qu'une huitaine de jours fera l'affaire; mais, d'heure en heure, ils deviennent moins confiants.

Stanton est logé au département d'Etat depuis vendredi dernier. Des membres du Congrès lui ont conseillé d'agir ainsi pour qu'on n'essayât pas de prendre possession du bureau par la force.

Hier le général Grant a détaché le colonel Carr, membre de l'état-major du général Emory, prendre logement au bureau de la guerre où les gardes ont été doublées.

Nombre de membres du Congrès sont allés voir Stanton, aujourd'hui, et ont eu avec lui une longue conversation. Ils l'ont assuré qu'il serait soutenu par tous les membres républicains des deux chambres, et que maintenant que la mise en accusation était en bon train il n'y aurait pas d'hésitation jusqu'à ce que l'affaire fut terminée.

Après l'adoption de la mise en accusation, Stanton s'en ira chez lui et ses amis pensent que le Président ne s'aventurera pas en prenant d'autres mesures agressives.

Presque tous les membres démocrates, M. Seward et nombre de citoyens notables et d'étrangers sont allés voir le Président aujourd'hui. L'excitation qui règne dans d'autres cercles n'est pas visible à la Maison Blanche.

New-York, 23.—Le George Washington est arrivé de la Nouvelle Orléans.

La Havane, 23.—Arrivé, l'Oriental. Partis, le Bienville et le Fire Queen.

La révolte en Sinaloa, Mexique, est devenue sérieuse, et des troupes additionnelles ont été envoyées au général Corona. Les rebelles comptent 2500 hommes et sont à 25 milles de Mazatlan, où Corona commande les forces nationales.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Galveston, 24.—Le capitaine A. F. Randall, du département du Trésor, a saisi la douane à Brownsville, samedi soir, avec l'assistance d'un détachement d'infanterie. L'inspection des livres montre un déficit de $17,000.

Les nouvelles mexicaines de l'intérieur, des derniers deux jours, disent que la révolution dans les Etats de Guerrero et de Sinaloa est en voie de progrès.

Des flibustiers cubains ont pris l'île de Carmen et fait un emprunt forcé. Ils débarqueront à Minatitlan et occuperont Acuayacan.

Rafael Torres a été assassiné à Guadalajara le 21 du courant, par quelqu'un obéissant à un sentiment de vengeance.

Washington, 24—Un calme comparatif règne ce matin. On ne parle plus de guerre. Thomas a été adressé pour un writ de *quo warranto* contre Stanton.

A 10 heures ce matin Thomas est allé au département de la guerre et a demandé les malles. Stanton a encore refusé.

Thomas est rendu au bureau de l'adjutant-général, mais n'a pas lancé d'ordre.

Le sénateur Morton, de l'Indiana, passe positivement pour avoir dit que le parti radical ne pourrait résister à la pression et que les sentiments et les vues de la Chambre ne seraient pas soutenues.

New-York, 24 février.—Le document suivant reçoit des signatures dans la ville:

"Nous, soussignés, désirons former une série d'associations à l'appui de la politique d'Andrew Johnson, et nous voulons avoir recours aux armes pour repousser la tentative illégale et inconstitutionnelle du Congrès pour renverser l'autorité légale et constitutionnelle du chef exécutif de la nation."

Liverpool, 24 février.—Coton, lourd mais non changé d'une manière appréciable.

New York, 24 février.—Coton en baisse. Middling uplands 23c. Or 143 3/4.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 24 février.

La demande d'argent a été faible, aujourd'hui, aux taux antérieurs. Ailleurs, nous avons remarqué de l'effervescence et d'importantes variations.

L'or a ouvert, par suite d'une erreur du télégraphe, à 148 1/2 et plusieurs lots ont changé de mains à 147, 148 et 149. Une négociation pour $7,000 a été annulée. Indépendamment de cette dépêche, les nouvelles publiées par les journaux [illegible] de Washington [illegible]. Plus tard, le calme s'est rétabli et le marché a clos faible à 143. Les transactions embrassent $10,000 (vers la fin) à 143; $10,000 à 143 1/2, $1800, $5000, $5,000, $7500 et $95,000, en piastres, $5000, à 144; $60,000 à 144, à 144 1/2; $5000; $3,000 à $1000 à 144 1/2; $1000 à 144 3/4; $1000 et plusieurs autres petits lots à 145 3/4; une somme ordinaire à 148 et $3000 à 149—La seule vente d'argent comprend 8000 piastres mexicaines à 2 de prime pour l'or.

Les avis dont nous parlions plus haut ont eu sur le change étranger la même influence [illegible] marché de Liverpool ont [illegible] la semaine dernière. Les ventes de sterling comprennent 2000 livres à 154; 2000 livres à 154, 2000 livres No 1 à 155, 2000 livres No 1, connaissement, 3000 livres et 6000 livres clear premier ordre à 155 1/2; 15,000 livres à 155 1/4 à 155 3/4, 2000 et 7000 livres de banquiers à 156, 1000 livres de banque à 156 3/4; 2000 livres de banquiers à 157, et 5000 livres de banque, après la fausse dépêche, à 162 1/2, tandis qu'on a refusé de 5000 livres de plus. Pour de l'or, 3000 livres, en deux sommes égales, à 109; 1400 à 109 1/4; 1000 livres de banque à 110, et 2500 (1000 et 1500), de banque, à vue, à 110 1/4. Dans le change sur France, 400,000 francs de premier ordre à 3 65.

Le change américain a été assez recherché. Les banques ont tiré sur New York à 3/8 c. 1/2 d'escompte—le plus souvent à 1/2. Les ventes de change commercial sont, $25,000, $25,000, $55,000 et quelques montants moins forts sur New York, à vue, à 5/8 d'escompte. $85000 à 5/8 à 3/4, $30,000, $30,000, $70,000 et $280,000 à 11/16, $40,000 de change de banque, en deux sommes, à 5/8.

Une vente de 120 actions de la banque du Canal a eu lieu à $50. C'est la seule qui ait été annoncée. Nous apprenons que 1600 actions du chemin de fer Pontchartrain ont changé de main depuis quelques jours, et que la plupart se sont vendues à $100.

Les billets de l'Etat ont été offerts dans le courant de la journée, à 40 cents à la piastre, contre 71 samedi dernier. Cette baisse extraordinaire n'a pas stimulé la spéculation et il n'y a pas eu de demande. Les détenteurs qui voulaient vendre ont été forcés de se retirer.—$500 se sont vendus à 45 et $2,500 (1,000 et 1,500 à 47 1/2.

Les porteurs de petits billets de la ville s'étaient montrés anxieux de s'en défaire, les courtiers les ont d'abord achetés à 6, puis à 7, 7 1/2, 8 et 9; ils les ont vendus à 5 1/4, 6 et 7. Les transactions embrassent $1000, $1000, et $3000 en quatre sommes à 6—$4000 en gros billets se sont vendus à 13 d'escompte: les courtiers ont acheté ces billets à 14 et les ont vendus à 13.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 24 février 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3800 balles qui ont changé de mains moyennant des prix encore plus bas. Nous cotons actuellement l'ordinaire à — à 19 c, le good ordinary — à 20, le low middling 21 à —, middling — à 22 et strictement middling — à 22½.

Le marché a été si incertain—particulièrement après l'arrivée des télégrammes de Liverpool, parvenus à 3 heures P. M. et cotant le middling Orleans à 9¾d sur le marché en question—qu'il a été difficile d'établir des cotes avec quelque confiance, mais celles qui figurent plus haut indiquent autant que possible, les prix dominants. La demande a été molle pendant toute la journée, n'ayant été faite que par quelques acheteurs seulement. Nombre de facteurs ont couvert leurs échantillons, n'ayant pas voulu vendre aux prix dominants. Le mouvement dans l'or n'a paru exercer qu'une bien mince influence, car rien que le papier A 1 n'a été accepté par les acheteurs de change étranger, et de la sorte il a été extrêmement difficile de donner le cours ordinaire aux traites-connaissements.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	5655	
" précédemment	486703	492358
		507614
Expédié aujourd'hui	9410	
" précédemment	393249	402659
Stock en mains		104955

Les expéditions de cotons, aujourd'hui, ont embrassé les quantités suivantes, savoir: 328 balles à destination de Gênes et 9410 pour Liverpool.

SUCRE—Il est arrivé ce matin 276 boucauts et 10 bls de sucre. La demande est bonne et presque tous les envois arrivés et jusqu'ici en mains ont été vendus aux prix suivants, savoir: inférieur 10 à 10¼, 13¼ c le bon common, 14 c. pour le fair, 14¼ à 14½ c pour le good fair, 15 c pour le fully fair, 15½ c pour le prime, 15¾ c pour le choix, 16¼ c pour le jaune clarifié, 16½ à 17 c pour le blanc, et 14½ à 14¾ cts pour les seconds.

MÉLASSE—Les arrivages, ce matin ont embrassé 103 barils qui ont été vendus aux prix de samedi, 70 c le gallon de fermentées, 70 c pour la recuite, et 80 pour la prime recuite.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les bateaux arrivés de l'Ouest, depuis notre rapport de samedi dernier, sont: les steamers Strader et Richmond de Louisville, le Mississipi de Cairo, et l'Arkansas de Cincinnati.

FARINE—Les arrivages, depuis samedi, ne sont pas aussi forts ni aussi nombreux qu'on l'avait d'abord espéré. La demande de superfine et de double extra est bonne et les prix de ces grades sont plus forts. Ventes, aujourd'hui de 1100 barils, dont 100, et 100 de superfine à $10. 100 de double extra à $10 25, 100 et 250 do à $10 50, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $11 et 200 à $13 50 le baril.

MAIS—La demande pour l'exportation a été bonne, mais les ventes ont été restreintes par les prétentions à la hausse des détenteurs. Les transactions ont embrassé 5630 sacs de l'article dont 1000 et 1750 de blanc à 93c, 400 do, en lots à 95 c et 400 de jaune, à $1 02½, 1000 de blanc à 94 cts, 800 et 280 do à 95 c le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme et sans changements. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 659 sacs, dont 100 à 83 cts, 50, 129 et 300 do à 84c et 80 à 83 c le boisseau.

FOIN—Il se fait, dans le placement, un commerce actif à $21 à $26 pour le prime de l'Ouest. Par le commerce régulier 200 balles de prime se sont vendues aujourd'hui à $30 le tonneau. Il s'est en outre vendu—mais à l'encan—le chargement d'un bateau, composé de 900 balles d'inférieur à $15 à $16, et d'un autre de 800 balles do à $16 à $17. Les détenteurs demandent $20 le tonneau de prime et choix, le tout pris en gros.

PORC—L'approvisionnement de porc est faible et l'article en demande active. Les détenteurs en demandent actuellement $26 50 le baril de mess, lequel prix est celui que les commerçants obtiennent dans les ventes en détail. Un lot de 90 barils de prime mess s'est vendu à $21 50 le baril et 540 barils de mess vendu comme suit: 250 à des conditions privées, 50, 40 et 200 à $26 le baril.

BACON—L'article est rare et en demande active à des prix plus élevés. Presque tous les renforts reçus depuis samedi se sont vendus et les ventes rapportées ont embrassé 69 boucauts, dont 6 d'épaules à 12 ¾ c, 7 et 12 do à 13 c, 14 do de côtés ossenx à 14 c, 15 et 15 do de côtés désossés à 15¼ c la livre. Les détenteurs demandent 16 c pour les côtés désossés.

VIANDE VERTE—Il en a été reçu et 2500 livres d'épaules en grenier ont changé de mains à 10½ c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 25 février 1868.

Arrivé, hier—496 bœufs du Texas, 144 veaux et veaux d'un an, 192 moutons.

Vendu—259 bœufs du Texas, 11 cochons, 286 moutons et 2 vaches à lait.

A vendre — 813 bœufs du Texas, 32 bœufs de l'Ouest, 197 veaux et veaux d'un an, 59 cochons, 461 moutons et 28 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net	— 8 à — 12
do de 2me qualité, do	— 6 à — 9
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45 — à 60 —
do do 2me qualité, par tête	25 — à 35 —
do do 3me qualité, par tête	15 — à 25 —
Cochons par liv., gr.	— 9 à — 10
Moutons 1ère qualité par tête	4 00 à 6 00
do 2me do do	2 50 à 3 50
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	25 — à 40 —
Vaches à lait, choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 70 00
Veaux d'un an, par tête	10 00 à 12 00
Veaux de lait par tête	8 00 à 14 00
Chèvres par tête	1 50 à 4 00

MARIÉ, samedi, le 22 du courant, à l'église cathédrale, par le Rév. Abbé Fario, M. G. H. NORMAN, de France, à Mme Vve LAMON née Elodie Dubuc, de cette ville.

Décédé, le 24 février 1868, VICTOR DURAND, âgé de 34 ans, né en Normandie (France). Ses amis et ceux de son beau-frère, J. H. Ehrmann, sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à midi et demi. Le convoi partira de l'encoignure Esplanade et Villeré.

Le *Times* de Natchitoches, Lne, est prié de reproduire cette annonce.

Décédé, hier matin, à 10 heures, à l'âge de 40 ans, JEAN LASSERRE, natif de St-Orrens (Département du Gers). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de MM. Jules et George Martin, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures précises. Le corps est exposé rue Bourbon, No 141, entre Toulouse et St-Pierre.

De la part de sa veuve et des familles Marchand.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MM. les sociétaires sont priés d'assister aux funérailles de JEAN LASSERRE, natif de St-Orrens, département du Gers, décédé hier matin, à 10 heures, et âgé de 40 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, MARDI, à 10 heures du matin. Le corps est exposé rue Bourbon No 141, entre Toulouse et St-Pierre.

A. BARBIER, Secrétaire.

Le Dr. CHARLES S. MELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Baronne, 3me maison après la rue du Canal, près de Logan. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 14mars—ly

GANTS S. JOUVIN & CO., BLANCS et PAILLE à $1 25. Masques en Satin 50 cents. Chez LION & PINSARD, 172 Rue du Canal. 25 fév—1

Avis important.

Le soussigné offre d'envoyer aux personnes responsables qui le désirent, une machine patentée à laver qu'il laissera, à l'essai, le temps nécessaire pour en connaître les mérites; il enseignera la manière de s'en servir.

La Machine est simple et très économique; elle emploie, pour blanchir, moins d'eau, beaucoup moins de savon et de temps que toute autre méthode; elle sert également à passer au bleu et à amidonner.

Le soussigné garantit que la Machine ne laisse rien à désirer pour la perfection du blanchissage, qu'elle ne déchire pas le linge et n'arrache les boutons, attendu qu'il n'y a pas de frottement.

[illegible]

L. A. GAILLARD, No 165, rue Poydras, Nlle-Orléans. 25 fév—3m Mar. V. et D

ENDUIT DESSICATEUR contre l'humidité des murs.

J'AI cru devoir faire connaître, dans l'intérêt de ceux qui souffrent à cause des appartements humides et malsains qu'ils habitent, qu'ayant composé un enduit spécial pour intercepter l'humidité des murs, je suis à même de rendre les chambres, magasins ou appartements de rez-de-chaussée aussi sains et secs que ceux des étages supérieurs. [illegible]

La qualité du ciment composé étant de beaucoup supérieure à celle du ciment ordinaire [illegible]

Trois jours suffisent pour rendre une chambre en parfait état de sécheresse et inaltérable indéfiniment.

L. CRESSON, Nos 103 et 105 rue Bourbon à côté de l'Opéra. 25 fév—1 m

Perdu,

SAMEDI soir, 21 du courant, dans le trajet du point de départ du chemin de fer de la rue Dryades à la rue de Chartres et à la rue Bienville—un collet de fourrure, brun. La personne qui le rapportera à J. A. Blaffer, aux Nos 26 et 28 de la rue Bienville, recevra une récompense convenable. 25 fév—3f

A Louer.

LA PROPRIÉTÉ No 55 rue St-Pierre, entre les rues Royale et Chartres, ayant un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, deux au second, cuisine, chambres à domestiques, water-works, etc. Cette propriété vient d'être réparée, peinte et mise en bon état. Conditions faciles. S'adresser à BERNARD TURPIN, 95 rue Vieille-Levée. 25 fév—3f

Vente pour cause de départ AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT.

A PARTIR de ce jour je vendrai toutes les marchandises que j'ai en magasin à 30 0/0 au-dessous du prix coûtant, savoir:

LIBRAIRIE:

Ouvrages de classe: Alphabets, Grammaires françaises, Méthodes pour apprendre le français, Dictionnaires, Dictionnaires français, Contes et Historiettes, Ouvrages pour jeunes personnes.

Ouvrages de Science, Do de Médecine, Manuels Roret sur l'Industrie, les Arts, &c. &c.

Romans français, Pièces de Théâtre.

Paroissiens, Manuels de Piété, &c., &c.

—AUSSI—

Fournitures de Bureau: Registres, Journaux et Grands Livres de toutes grandeurs. Copies de Lettres, Papier à Lettre américain et français, Enveloppes, Encre noire française, Portefeuilles de tout genre, Cire à cacheter, Encriers et Ecritoires, Papier à Dessin en feuilles et en rouleaux pour architectes, Modèles à Dessin, Boîtes de Couleurs, Crayons.

Couteaux de poche de Joseph Rodgers, Ciseaux fins de Paris, Limes pour Cors aux pieds, &c., &c.

Cartes à jouer.

Plateaux en Alfénide, Cuillers à Soupe, Casse-noix, &c. Boîtes de Jeu de Maroc garnies et non garnies, Boîtes de Dominos, Do de Loto, Do Whist, Jeux d'Echecs, &c. Peignes à chignon, Porte Cigares, Porte Cartes de visite, Sacs de Dames, &c. &c.

A. BALU, 50, Rue de Chartres. 22 fév—10f

Perdu.

Un jeune chien setter de 6 mois, tout noir à l'exception d'une croix blanche sur la poitrine. Il a le poil des oreilles long. La personne qui le ramènera au No 60 de la rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti, recevra une récompense libérale. 23fév—3f

T. B. MOORE, Poseur d'installations de gaz et plombier, 84 ... RUE BARONNE ... 84

ANNONCE au public qu'il vend, en ce moment, tout son stock d'installations aux prix coûtant, en comptant. Il pose les installations de gaz et les tuyaux dans les maisons, aux prix les plus raisonnables. Il a constamment des baignoires, des installations de lieux d'aisance, des robinets, &c. 22fév—1m

AVIS.

JE préviens mes clients qu'à partir du 1er mars, mon établissement de bijouterie est vendu à M. A. BONNET, de No 60 rue St-Pierre, lequel je puis leur recommander pour le même genre d'affaires.

Je prie aussi ceux qui ont des objets chez moi de venir les réclamer avant la fin de ce mois, ainsi que ceux qui restent à me devoir de me payer jusqu'au même terme. HENRY PRICKER, 65, rue Royale, entre Conti et Bienville. 22fév—3f

Madame STEWART, 236 ... Rue d'Orléans ... 236

Première porte au-dessus de la rue Claiborne.

Vient d'arriver d'Europe et s'est établie à la Nlle-Orléans. C'est une des plus célèbres NECROMANCIENNES du siècle. Elle consulte d'abord les cartes, puis lit dans la main. Elle est persuadée de pouvoir satisfaire les personnes qui la consulteront. Consultations tous les jours, de 8 heures du matin à 9 heures du soir. 22 fév—1m—PP

Succession de Daniel P. Sparks—No 30,297.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Malisa Sparks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel P. Sparks, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. E. O'ROURKE, Greffier. 25 fév—25 29—5m

Succession de Marie Jones Clannon, épouse décédée de Jacques Descrimes—No 30,294.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] Adolphe Descrimes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Jacques Descrimes, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, F. E. O'ROURKE, Greffier. 25 fév—25 29—5m

EN GROS ET EN DETAIL.
Marchandises de Printemps.
A UN GRAND RABAIS.

J. LEVOIS & Co.

Vendent: MOZAMBIQUES rayés, MOHAIR à carreaux, ALPACAS rayés, BAREGES rayés et à carreaux,

A 35 cents.

TOUTES MARCHANDISES NOUVELLES ET DE COULEUR A LA MODE.

FOULARDS soie, SOIERIES à carreaux et rayées, SOIERIES chênes,

A MOITIÉ DES PRIX ORDINAIRES.

CHEMISES et CAMISOLES de dames, en toile de Courtrai, à

$3 chaque.

Meilleur marché que ne coûtent les matériaux. CHEMISES, BAS, &c. pour hommes.

J. LEVOIS & CO, Encoig. Canal et Bourbon. 23 fév—6f

CHARTE. CHARTE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 31e jour de janvier mil huit cent soixante huit et la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par devant nous, EDWARD IVY, notaire public, dans et pour la Paroisse d'Orléans Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures sont ci-dessous apposées, se sont présentées les personnes ci-après nommées, et qui ont signé ci-dessous, lesquelles ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane relatives aux corporations dans cet Etat elles sont convenues de se former et de former ceux qu'elles représentent en une corporation dans le but et sous les règlements, qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de cette société sera la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation seront à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et de maintenir en ville des chemins de fer convenables pour le transport des passagers et, en général, d'exercer les pouvoirs et privilèges dont elle pourrait être ou est, par les présentes, revêtue à l'effet de la mettre à même de construire et d'exploiter des chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est, par les présentes, fixé à trois cent mille ($300,000) piastres représentées par trois mille actions de cent piastres. Il devra être payé cinq pour cent sur chaque souscription, à la signature de ces articles; le reste sera payé à l'époque et en tels montants et versements qu'ordonnera la Direction, pourvu qu'il ne soit pas exigé plus de dix (10) pour cent de la dite souscription et que l'appel de fonds ne soit pas fait plus souvent qu'une fois tous les trente jours. Si un souscripteur néglige d'effectuer ses paiements ponctuellement à échéance, il pourra être ajouté à la somme due un intérêt de huit pour cent l'an, de l'échéance à parfait paiement; et si un souscripteur néglige ou refuse d'effectuer soit un des versements dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, les Directeurs se réserveront le droit de vendre, à l'enchère publique ou autrement, après dix jours d'avis au dit souscripteur l'action ou les actions sur lesquelles le montant est dû.

ARTICLE V.

La dite corporation assume, par les présentes, toutes les obligations de F. Mooney et Co-principaux, et Geo W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Saloy, caution dans le contrat et l'achat de droit de passage pour l'établissement des chemins de fer dans les rues [illegible] Dauphine, Dumaine, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] notaire public de la Paroisse d'Orléans, le 5 juillet 1867 et [illegible] Dibble, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] 7 décembre 1867. Elle s'oblige à construire les dits chemins de fer d'après les plans et les cahiers des charges, dans l'espace de temps et de la manière indiqués dans les actes susdits; et de remplir toutes les conditions et obligations qui y sont indiquées et exprimées.

ARTICLE VI.

La corporation devra commencer ses opérations à partir de cet acte.

ARTICLE VII.

Cette corporation aura un sceau qu'elle composera d'un chef dans un cercle sur lequel sera tracé le nom de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les articles de société pourront être modifiés ou changés; le capital pourra être porté à une somme quelconque qui n'excèdera pas cinq millions de piastres avec le consentement des actionnaires [illegible]

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette Corporation devront être confiés à une Direction composée de sept personnes qui devront [illegible] ($2500) [illegible]

ARTICLE X.

Les personnes suivantes: George W. Hynson, D. B. Macarty, B. Saloy, L. E. Lemarié, F. Mooney, George Clark et Felix Labatut, composeront le premier Bureau des Directeurs. A une première réunion, ils éliront l'un d'entre eux Président, et les membres du dit Bureau devront continuer à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus [illegible]

ARTICLE XI.

Le premier lundi de février 1869, et tous les ans après cette époque, une élection de sept Directeurs, par les actionnaires, aura lieu au bureau de la corporation, et il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins dans deux des journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XII.

Une pluralité des votes [illegible]

ARTICLE XIII.

[illegible]

ARTICLE XIV.

[illegible]

ARTICLE XV.

Les Directeurs devront nommer un Secrétaire, [illegible]

ARTICLE XVI.

[illegible]

ARTICLE XVII.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection de Directeurs ou dans d'autres buts aura droit, directement ou par procuration, à un vote pour chaque action [illegible]

ARTICLE XIX.

Deux associés dont la connaissance est au nom de la maison de commerce dont ils sont membres ne pourront être élus en même temps Directeurs de cette Société.

ARTICLE XX.

Un compte rendu de toutes les réunions de Directeurs sera tenu par le Secrétaire, et vérifié par le Président. Le Président et le Secrétaire devront signer tous les billets, traites, chèques, certificats d'actions, contrats et autres preuves de dettes de la corporation.

ARTICLE XXI.

Les Directeurs pourront adopter provisoirement tout pouvoir ou privilége quelconque accordé à cette Société [illegible]

ARTICLE XXII.

La liquidation des affaires de la Société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet [illegible]

ARTICLE XXIII.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Félix Labatut,	Jacob Newhauser,
Arthur Dejan,	Henry Lacquié,
Alfred Rousseau,	R. et A. Soulié,
Victor Pradon,	Henry Tate,
B. H. Schmidt,	Jos Desban,
J. [illegible],	Pierre Abadie,
Chas. E. Schmidt,	C. de [illegible],
Paul E. Théard,	Florville Foy,
F. Mooney,	Jos. Hernandez,
H. St Armant,	A. L. St-Cyr,
L. E. Lemarié,	Geo. W. Hynson,
B. Saloy,	D. B. Macarty,
George Clark, et autres.	

Ainsi fait et passé, à mon bureau, dans la susdite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de F. McC. Swain et G. A. D. Kemper, témoins compétents, qui ont signé et le dit acte avec les dites parties et comparants et moi, le dit notaire, le jour, le mois et l'année ci indiqués en premier lieu.

L'original est signé:
G. A. Kemper, F. McC. Swain. Edward Ivy, Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce 31 janvier 1868.

EDWARD IVY, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement des hypothèques pour cette paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Lne, certifie que la susdite Charte a été inscrite aujourd'hui, à mon bureau dans le livre de sociétés No 7, folios 47, 48, 49, 50, 51 et 52.

A. DUCATEL Jr, Député du Préposé à l'enregistrement des hypothèques. Nlle-Orléans, 31 janvier 1868. 4 fév—5,1pe

Magasin à louer.

A louer, un magasin situé rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville, No. 50. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. A. BALU. 22 fév—10f

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 24 FÉVRIER—No 211

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
49	6	44	36	21	42	64	75	46	29	14	16			

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 40 de la rue St-Charles, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent, Bureau, rue St. Charles, No 40. 5 fév—1m

Avis aux Contribuables.

BILLETS D'ETAT, MANDATS D'ETAT, en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les Taxes d'Etat et de Corporation. Egalement Mandats de la ville de Jefferson, pour payer les taxes. A vendre à un escompte libéral par AVEGNO & WILLOZ, Au coin des rues Commune et Carondelet. 12 fév.

TAXES! TAXES!! TAXES!!!

Avis aux Contribuables.

DES WARRANTS en sommes à la convenance des acheteurs, pour payer les taxes d'Etat et de la Convention, à vendre à un escompte libéral, au No 11, rue Carondelet, par J. HERNANDEZ. 11 fév—1m

EXPOSITION UNIVERSELLE. PLANTES A FLEURS, ROSIERS, BULBES ET ARBRES FRUITIERS, VIGNES, &c. No ... Rue de Chartres ... 95.

M A RONNA a l'honneur d'annoncer à Messieurs les amateurs qu'il vient d'arriver tout récemment de France avec une grande et riche collection de plantes de toute espèce, choisie avec soin, autant par l'élégance de la forme que par la richesse des variétés. Le tout à des prix modérés. Des catalogues seront délivrés aux personnes qui l'honoreront de leur visite. 16fév—6f

A Vendre, POUR CAUSE DE DÉPART,

UN CAFÉ bien achalandé et bien situé. On vendra à bon marché pour du comptant. Pour renseignements, s'adresser sur les lieux, à l'encoignure des rues Dauphine et Ste Anne. 19fév—6f

A VENDRE.

UNE grande TOMBE avec terrain, touchant à celui de M. St Romes, au cimetière St-Louis No 2, rue St-Louis, près Claiborne. Pour les détails, s'adresser au No 176 de la rue du Camp, près Julia. 20 fév—6f

Belle propriété à vendre ou à louer. Rue St. Philippe No. 306.

Une belle maison de résidence à étage, bâtie dans le genre le plus moderne, avec toutes les commodités [illegible] La dite propriété sera vendue à l'amiable ou bien louée à raison de $30 par mois. S'adresser rue d'Orléans No 76. 20fév—1m

A LOUER, à cinquante piastres par mois,

Tout un côté du beau magasin No 205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts, avec installation complète, vitrières, comptoirs, étagères, gaz, &c. C V. LAGAY. 20 fév—5

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1868.

CETTE Banque reprend les affaires actives, au No 48 de la rue du Camp, près Gravier, le LUNDI 24 du courant. [illegible] E. H. KEYNES, Président. THOS. J. DIX, Caissier. 21 fév—6f

Board des Assureurs. Nlle-Orléans, 20 février 1868.

L'ATTENTION des facteurs et autres intéressés est appelée sur [illegible] Par ordre du Board, H. P. JANVIER, secrétaire. 21fév—3f

HARENGS DE HOLLANDE, Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. BILLAUD. ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES. A vendre par S. HESSE, No 8 rue Tchoupitoulas. jan—3m

D. S. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT. SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS, No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée. Avances faites sur consignations. 25 jan—1m

La plus grande réduction de ce jour. CARTES DE VISITE à $1 50 par douzaine. A. CONSTANT, PHOTOGRAPHE, No 21, rue Hôpital, entre Chartres et Vieille-Levée. M. CONSTANT annonce à ses amis et au public en général [illegible] Le salon est ouvert TOUS LES JOURS de 8 heures du matin à 5 heures du soir. [illegible] 12 janv—2m—Sfev—PP

AUGUSTE BROUÉ CAMPEMENT - RESTAURAT. Le soussigné a ouvert depuis le 2 Janvier, au No 231 rue de Chartres, entre Dumaine et Saint-Philippe, un RESTAURANT qu'il dirigera comme ceux qu'il a déjà tenus. AUGUSTE BROUÉ. 5fev—1m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO, Importateurs, offrent à bas Prix: TAPIS—Anglais et américains, de toutes espèces; toiles cirées, à meubles, et destinées; NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco. STORES—Couvertures de tables et de pianos. DESSUS DE TABLE—Droguets, toiles et feutres. RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c. COUVERTURES DE MEUBLES—toile et cotes, à raies, &c. CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 28 sept

Tabac "Century," de Lorillard.

Le TABAC connu sous le nom CENTURY est reconnu aujourd'hui comme le meilleur tabac [illegible] qualité, mais on y glisse tous les jours $100, savoir:
Le lundi, un billet de $100 dans un papier.
Le mardi, deux billets de $50 dans deux papiers.
Le mercredi, cinq billets de $20 dans cinq papiers.
Le jeudi, dix billets de $10 dans dix papiers.
Le vendredi, vingt billets de $5 dans vingt papiers.
Le samedi, cinquante billets de $2 dans cinquante papiers.

LES CHIQUEURS DU TABAC "CENTURY" Reçoivent non seulement le meilleur article aux mêmes prix que les autres tabacs coupés fins, mais courent la chance d'avoir en même temps un lot sous forme d'un des susdits greenbacks. On le trouve chez tous les marchands de cigares et de tabac. SUTHERLIN, CALLAWAY & CO., Rue Gravier, Nos 105 et 107. Agents pour la vente en gros à la Nouvelle-Orléans. 2fév—1m

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur,

ANNONCE au public et à ses clients qu'il a transféré son bureau au No 37 passage de la Bourse. Il y sera visible, tous les jours, de midi à une heure. 30 jan—1m

WASHINGTON EXCHANGE, RUE St.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, Propriétaire. 5 fév—1m

A. LOEZ, 134 RUE DES REMPARTS 134 (entre les rues St-Pierre et Toulouse)

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecin, buggies, une magnifique voiture, sulky, Jersey wagon et buggy découvert. D'habiles ouvriers sont chargés de faire et de réparer toute espèce de véhicules. 7 fév—1m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc. E. GAUDOE, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne. 23 sept

MALADIES DES YEUX. LE DR HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 3 heures au No 168, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—5m—dl

TRAITEMENT SPÉCIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires, etc. [illegible] garantie en 20 jours.—Cabinet de consultation, encoignure rues Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1m

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes [illegible] les rues de la Nile Levée et Fulton. JNO YOUNES, Surintendant pour les incendies. 1er fév—3m

J. Hernandez, COURTIER, 11 ... rue Carondelet ... 11. A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE. HAY & MEHLE, NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner. Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans. 15janv—3m

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky POUR LE 24 FEVRIER. — CLASSE 192.

Plan de Police.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
[illegible]														

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux; que les tirages seront toujours exacts. 24déc—au 24 janv.

Fabrique de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans. AVIS. UN CHANTRE ayant de bonnes recommandations et connaissant [illegible] cathédrale St. Louis, en s'adressant à M. le curé, G. Chalon. ANT. DUBUC, Secrétaire. 22 fév—3f

Vins et Whisky.

B. CAMET, 31 rue Dumaine, entre Chartres et Levée, a l'honneur d'informer le public que le 18 courant il ouvrira une maison de commerce où l'on trouvera des vins de première qualité [illegible] et des whiskeys au-dessous des prix de la place. Les acheteurs sont priés de venir goûter ces articles avant d'aller acheter ailleurs. 16 fév—1 m

Demande d'emploi.

UN jeune homme connaissant la tenue des livres et au courant du commerce de grocerie, désire un emploi dans cette partie, à la campagne, même sans appointements. Ecrire au bureau de l'Abeille sous le No 111. 11fév—12f

AUGUSTIN & BURTHE. CABINET D'AVOCATS. D. AUGUSTIN, Com. des E. U. JAS. D. AUGUSTIN, Notaire public. E. BURTHE, Notaire pub. AVOCATS ET CONSEILLERS. No 16, rue Carondelet. 4 fév—1m

34 ... RUE DE CHARTRES ... 34

IMPORTATION DIRECTE. J. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR. Tient constamment en main un assortiment complet de dernières NOUVEAUTÉS en Drap, Casimirs, Vestons, Cachemires, Soies, &c., &c., pour habiller d'une façon élégante et à la dernière mode. 34 - - Rue de Chartres - - 34. 24 nov—3m

Tout le monde le prend. AMER DE BRADY, POUR LES FAMILLES.

CET Amer guérit de la DYSPEPSIE, de la DYSSENTERIE, de la CONSOMPTION de la TOUX, du CHOLERA MORBUS, des MALADIES de FOIE et des MAUX DE REINS. Il est aussi [illegible] C'est un préservatif infaillible des FIEVRES EN FRISSON. Il ne faut donc pas s'étonner que CHACUN LE PRENNE. Pour les voyageurs et tous ceux qui sont exposés à souffrir du changement de diète et d'un changement d'eau, une bouteille de ce médicament [illegible] Toutes les familles devraient s'en pourvoir. C'est un remède agréable, qui se prend sans le moindre danger et qui agit promptement. A vendre par toutes les pharmacies et chez les marchands. Fabriqué et à vendre, en gros, par D. C. BRADY & CO., 46, Fourth street, Louisville Ky. ETHELL & THOMAS, agents généraux, Rue Poydras, No 191, Nouvelle-Orléans, Lne. 15 fév—1 m

M. JULES BLINEAU

VIENT d'ajouter sa fabrication de Gaillard à la célèbre charcuterie établie il y a quelque temps au No 105 rue de Chartres. Cet établissement dont notre ex-confrère est le seul propriétaire, promet de surpasser en nouveautés ce qui a été fait jusqu'à présent. Une salle à manger attenante au magasin permet aux amateurs de satisfaire immédiatement l'appétit qui peut leur venir à la vue des bonnes choses que Blineau expose dans sa vitrine. au No 105 rue de Chartres. BLINEAU, Propriétaire. 16 fév—3f

COUTEAUX A TABAC. J. TRICHARD, 98 ... Rue d'Orléans ... 98. Fabricant de COUTEAUX à hacher et à trancher le TABAC; BÉQUILLES pour grandes personnes et enfants. Répare les MEUBLES. Fait les ouvrages de MENUISERIE &c.

E. W. Burbank. Alfred E Billings. Moulin Crescent City. Farine de Maïs et Gruau, Maïs concassé—Avoine et Son—constamment en magasin et à vendre au plus bas prix du marché par E. W. BURBANK & Co., Rue de la Nile Levée Nos 137 et 139, entre les rues Girod et Notre-Dame. 25 janv—1 m

C. JAUBERT & Co., 20 ... Rue de Chartres ... 20.

APPELLENT l'attention des Marchands de la ville, et principalement de ceux de la campagne, sur leur stock de Marchandises sèches, tout récemment achetées à la baisse. Ces marchandises sont bien assorties, de joli choix, de bon goût, et toujours meilleur marché qu'ailleurs. Les ordres seront remplis avec soin et promptitude. 27 déc—1m

Vin rouge et blanc, Port, Madère et Sherry.

550 barriques vin rouge, [illegible]; 400 barriques [illegible] Paul Emile Thomas, Cette; 250 [illegible] port; 175 " madère diverses marques; 200 " sherry [illegible]; 150 barils vin blanc entre deux mers; 200 caisses vin blanc, Château Blaurac; 1200 " vermouth, Noilly, Prat & Co.; 3000 paniers huile [illegible]; 400 caisses savon de Marseille; 125 " absinthe, Noilly, Prat & Co.; 75 " kirsch; 300 " vin muscat, Frontignan; 250 " cerises à l'eau-de-vie. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 8 Vieille Levée. 9 fév—12f

F. D. RULEFF, COURTIER, Fait les affaires de change, achète et vend de l'or et de l'argent, les billets de banques n'ayant pas cours, bons scrip d'assurance et effets de gouvernement. Rue Gravier No 124. Nouvelle-Orléans. 25 jan—1 m

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE 108 ... RUE DU CANAL ... 108 entre Bourgogne et Remparts, [illegible] Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1er mai—PP

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit [illegible] des machines à riz, [illegible] On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz de M. Kinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation. LEEDS & CO., Au coin des rues Delord & Foucher. 14 déc—3m

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

GRAINES DE JARDINAGE. Graines de jardinage de Landreth — Récolte de 1867 — H. Hafner a maintenant un choix complet de graines de légumes d'hiver et de printemps, et il a reçu de l'établissement de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Un beau lot d'oignons. Un choix de graines de fleurs. Les marchands de la campagne peuvent se pourvoir chez lui de graines en douzaines, centaines ou milliers de paquets. H. HAFNER, Rue St-Charles, No 165, En face du Théâtre St-Charles. 24déc—3m

MOULOR & DUMESTRE. IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS, 13 ... Rue de Chartres ... 13.

R. O. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau. 15 ... Rue Carondelet ... 15. SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de la ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 25 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses adjacentes, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nouvelle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses, n'ont qu'à s'adresser directement au No 92. 5 fév—3m

AGENCE GENERALE

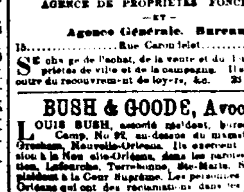

Eau-de-vie Cognac de Fargeix Fils, De Alphonse Cahuzac, Champagne "the Heidsieck", Porto de R. Osset. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. AUG. COUTURE, 27, V. 17 fév—1m